

Résultats APGL - enquête 2005

Questions spécifiques selon les configurations familiales Martine Gross

Sommaire

Résultats APGL - enquête 2005.....	1
Questions spécifiques selon la configuration familiale : IAD.....	2
Choix de la clinique	2
Les entretiens psys	2
Fertilité.....	2
Le suivi médical.....	3
Le cout des IAD.....	3
Lorsqu'il y a plusieurs enfants nés d'une IAD.....	3
Le donneur.....	3
Conseils.....	3
Questions spécifiques selon la configuration familiale : adoption	9
L'agrément	9
Pays :.....	9
Démarches:.....	9
Histoire de l'enfant:	9
La vie avec un enfant adopté	10
Visibilité de l'adoption.....	10
Les grands parents et l'adoption	10
Conseils.....	10
Questions spécifiques selon la configuration familiale : gestation pour autrui.....	11
Questions spécifiques selon la configuration familiale : Coparentalité.....	12
Choix de l'autre parent biologique.....	12
Positionnement des compagne et compagnon de parents légaux	12
Selon vous votre compagne ou compagnon est il/elle partie prenante du projet ?	12
Selon vous votre compagne/compagnon a-t-il/elle trouvé une place satisfaisante dans le projet ?	13
Selon vous le compagnon/ la compagne de l'autre parent légal est-il/elle partie prenante dans le projet ? ..	13
Selon vous le compagnon/ la compagne de l'autre parent légal a-t-il/elle trouvé une place satisfaisante dans le projet ?	13
Le compagnon ou la compagne souhaite-t-il/elle avoir des enfants elle/il serait le parent légal ?.....	13
Votre compagne ou compagnon a-t-il eu un rôle facilitateur entre les parents légaux ou au contraire cause de tension ?	14
Les grands-parents et la coparentalité	14

Questions spécifiques selon la configuration familiale : IAD

Janvier 2008

Cette partie de l'enquête ne concerne que des mères biologiques ayant conçu leur enfant par IAD. Quand une question est posée à propos d'un enfant et qu'il y en a plusieurs, la consigne était de répondre pour l'aîné des enfants conçus par IAD.

72 femmes sont mères biologiques d'un ou plusieurs enfants nés d'IAD. Les deux tiers ont un seul enfant. La moyenne d'âge de l'aîné est 3 ans. Pour 80% c'était une première grossesse.

Dans quel pays ?

64 personnes (89%) ont choisi un pays où le donneur était anonyme. 3 personnes (4%) un pays où le donneur est connu et 2 (3%) personnes un pays où le donneur est semi-anonyme. Il s'agissait pour 53 personnes, soit les trois quart de l'échantillon des 72 répondantes de la Belgique, de l'Espagne pour 7 personnes (10%), les Pays bas (2 personnes) et le Royaume Uni (2 personnes) pour 3% respectivement. 4 personnes ont coché « autre » et ont précisé qu'il s'agissait des Etats-Unis, de l'Italie ou de la France avant les lois de bioéthique.

Pourquoi êtes-vous la mère biologique de cet enfant (plutôt que votre compagne) ?

La réponse à la question « Pourquoi êtes-vous la mère biologique de cet enfant ? » est d'abord l'expression d'un désir de maternité plus fort au moment du projet (32 personnes, 44%), puis le fait que la compagne ne veut ou ne peut pas porter un enfant (21 personnes, 29%), viennent ensuite le fait d'être la plus jeune (12 personnes, 17%) ou le fait que la compagne avait déjà un enfant (12 personnes, 17%). 8 personnes indiquent une autre raison que celles proposées dans le questionnaire. Ces raisons sont des raisons de santé (3), après plusieurs essais la compagne a renoncé (1), c'était chacune son tour (3), compagne trop âgée (1).

Choix de la clinique

Le choix de la clinique a été déterminé pour 28% des répondantes (20 personnes) après des échanges avec d'autres membres de l'APGL. Pour la plupart (65%, 47 personnes) la rapidité à obtenir un rendez-vous (19 personnes), l'accueil téléphonique (16 personnes), c'est la facilité d'accès (12 personnes) qui ont été déterminants. 15 personnes avaient coché « autre », certaines ont précisé ensuite ce « autre » :

avoir rencontré Patricia Baetens (psychologue de l'AZVUB) au 1^{er} colloque de l'APGL (2),

avoir choisi l'adresse avec donneur semi-connu (2),

une adresse fournie par gynéco (2)

avoir choisi une clinique où il n'y avait pas de stimulation hormonale (1),

avoir choisi une clinique où il n'y avait pas d'entretien psy qui leur faisait peur (1),

avoir choisi sur internet (1),

une adresse fournie par un collègue (1),

après avoir lu un article dans libé (1),

avoir choisi la clinique où elle travaillait (1)

Les entretiens psys

Plus de la moitié des répondantes ont trouvé utiles les entretiens psys menés dans le cadre du processus.

Près de la moitié des répondantes (34 personnes, 47%) n'a pas eu à attendre une validation de leur demande.

Pour 26 personnes sur les 32 qui ont eu à attendre, c'était suite à des entretiens psychologiques. Donc plus d'un tiers (26 personnes, 36%) des 72 répondantes a du attendre une validation de leur demande suite à des entretiens psychologiques.

Fertilité

Près d'un tiers (31%) des répondantes ont été enceintes au bout d'une ou deux inséminations. 24% au bout de 3 ou 4 inséminations, 21% au bout de 5 à 9 tentatives, 15% au bout de plus de 10 tentatives. 15% ont du recourir à une FIV. Aucune à un don d'ovocyte.



36% des femmes disent avoir été au cours du processus très déprimée ou déçue mais sans renoncer, 6% ont failli renoncer au projet. Seules un tiers de celles qui ont été très découragées a trouvé un soutien dans l'existence de l'APGL.

Le suivi médical

81% des répondantes sont satisfaites du suivi médical du pays où elles ont pratiqué les inséminations. 6 personnes soit 8% des répondantes ne sont pas satisfaites de ce suivi. Plus des deux tiers (49 personnes, 68%) des répondantes disent n'avoir pas rencontré de réticences de la part de leur médecin au courant de leur homosexualité lors des examens préalables.

13 personnes (18%) font état de réticences de la part du médecin au courant de l'homosexualité.

89% estiment que le suivi médical pendant la grossesse était bon ou très bon. 4% l'estiment moyen à très mauvais (3 personnes).

72% ont mis le personnel de la maternité au courant de la configuration familiale et l'accueil vis-à-vis du couple à la maternité lors de l'accouchement a été excellent ou bon pour 79%. 5% estiment qu'il a été moyen ou mauvais. La compagne a assisté à l'accouchement dans 78% des cas. 4 compagnes (6%) n'ont pas été autorisées par le personnel.

Le cout des IAD

En moyenne le budget investi (transport, hébergement, naissance, suivi médical) va de 3000 à 6500 euros.

Lorsqu'il y a plusieurs enfants nés d'une IAD

C'est le cas de 34 personnes. 27 (soit 79%) des répondantes ayant plusieurs enfants nés d'une IAD a eu recours au même donneur. La raison principale évoquée est le désir qu'ils soient frères et/ou sœurs biologiques. Dans les précisions apportées sur la réponse « autre », 6 personnes indiquent que c'est la clinique qui a proposé que ce soit le même donneur.

Le donneur

Pour plus des deux tiers des répondantes (49 personnes, 68%), certains traits physiques du donneur anonyme ont été communiqués. Plus de la moitié (39 personnes, 54%) est tout à fait à l'aise avec le fait de ne pas connaître l'identité du donneur, Plus d'un tiers indiquent que ce n'est pas l'idéal mais qu'elles n'avaient pas le choix (26, 36%). A la question « votre enfant a-t-il exprimé un souhait par rapport au donneur ? », 3 enfants ont exprimé le souhait de savoir à quoi il ressemble, 2 enfants ont exprimé le souhait de le rencontrer. Les autres ne se sont pas exprimés par rapport au donneur ou bien sont trop jeunes. 11 enfants ont posé des questions à propos du donneur et 15 enfants ont demandé pourquoi ils n'avaient pas de père. Dans ce cas, il lui a la plupart du temps été répondu « nous sommes deux femmes et nous nous aimons » avec différentes variantes sur la petite graine nécessaire.

Conseils

Au vue de votre propre expérience, quels conseils aimeriez-vous donner à celles qui entament leurs démarches en vue d'une IAD

Persévérance, organisation logisitique, échanges avec d'autres personnes ayant le même parcours, réflexion, transparence, sont les mots qui reviennent le plus souvent.

Rappelez l'âge de l'ainé des enfants nés d'une IAD

Moyenne = 3

	Nb	% cit.
Non réponse	8	11%
Moins de 3	36	50%
De 3 à 5	20	28%
De 6 à 8	6	8%
De 12 à 14	1	1%
15 et plus	1	1%
Total	72	100%

Combien avez-vous d'enfant(s) né(s) par IAD dont vous êtes la mère biologique?

	Nb	% cit.
Non réponse	2	3%
un	47	65%
deux	15	21%
je suis enceinte	5	7%
trois	3	4%
Total	72	100%

Avez-vous choisi un pays avec

	Nb	% cit.
Non réponse	3	4%
donneur anonyme	64	89%
donneur connu	3	4%
donneur semi-anonyme	2	3%
Total	72	100%

Quel pays?

	Nb	% cit.
Non réponse	4	6%
Belgique	53	74%
Espagne	7	10%
autre	4	6%
Pays-Bas	2	3%
Royaume-Uni	2	3%
Total	72	100%

Est-ce une première grossesse?

	Nb	% cit.
Non réponse	13	18%
oui	57	79%
non	2	3%
Total	72	100%

Pourquoi êtes-vous la mère biologique de cet enfant?

	Nb	% obs.
Non réponse	6	8%
au moment du projet désir de maternité plus fort	32	44%
ma compagne ne veut/peut pas porter d'enfant	21	29%
je suis la plus jeune	12	17%
ma compagne avait déjà un enfant	12	17%
autre	8	11%
je suis la plus âgée	7	10%
raisons pratiques (par ex professionnelles)	6	8%
acceptation du projet plus facile dans ma famille	2	3%
je n'étais pas en couple	2	3%
Total	72	

Comment avez-vous déterminé l'hôpital ou la clinique où procéder à l'IAD?

Somme des pourcentages différente de 100 du fait des réponses multiples.

	Nb	% obs.
Non réponse	6	8%
suite à des échanges avec d'autres personnes de l'APGL	20	28%
rapidité à obtenir le 1er RV	19	26%
accueil téléphonique de l'hôpital ou la clinique	16	22%
autre	15	21%
suite à des échanges hors APGL	12	17%
facilité d'accès	12	17%
par hasard	8	11%
prix des interventions	4	6%
encadrement psychologique	2	3%
Total	72	

Dans le cas où vous avez eu un (des) entretien(s) psy(s) dans le cadre du processus, l'(les) avez-vous trouvé utile(s)?

	Nb	% cit.
Non réponse	18	25%
oui	40	56%
non	12	17%
ne sait pas	2	3%
Total	72	100%

Avez-vous eu à attendre une validation de votre demande de la part de l'hôpital ou de la clinique?

	Nb	% cit.
Non réponse	6	8%
non	34	47%
oui	32	44%
Total	72	100%

Si oui, était-ce suite à des entretiens psychologiques?

	Nb	% cit.
Non réponse	38	53%
oui	26	36%
non	6	8%
pas sûre	2	3%
Total	72	100%

Au bout de combien d'inséminations avez-vous été enceinte?

	Nb	% cit.
Non réponse	7	10%
1-2	22	31%
3-4	17	24%
5-9	15	21%
10-14	11	15%
Total	72	100%

Au cours du processus, vous est-il arrivé d'être très découragée?

Avez-vous eu recours à la fécondation in vitro?

	Nb	% cit.
Non réponse	4	6%
non	57	79%
oui	11	15%
Total	72	100%

	Nb	% cit.
Non réponse	8	11%
non, je suis restée optimiste malgré tout	34	47%
oui, j'ai été très déprimée ou déçue mais sans renoncer	26	36%
oui et j'ai failli renoncer à ce projet	4	6%
Total	72	100%

Si oui, l'existence de l'APGL a-t-elle été un soutien?

	Nb	% cit.
Non réponse	34	47%
non	24	33%
oui	14	19%
Total	72	100%

Etes-vous satisfaite du suivi médical dans le pays où vous avez pratiqué les inséminations ?

	Nb	% cit.
Non réponse	8	11%
oui	58	81%
non	6	8%
Total	72	100%

Avez-vous rencontré en France lors des examens préalables à la grossesse des réticences de la part de certains praticiens ?

	Nb	% cit.
Non réponse	6	8%
non et le médecin était au courant de mon homosexualité	49	68%
oui et le médecin était au courant de mon homosexualité	13	18%
non et le médecin n'était pas au courant de mon homosexualité	3	4%
oui et le médecin n'était pas au courant de mon homosexualité	1	1%
Total	72	100%

Comment s'est passé le suivi médical pendant la grossesse ?

	Nb	% cit.
Non réponse	5	7%
très bon	51	71%
bon	13	18%
moyen	2	3%
très mauvais	1	1%
Total	72	100%

Le personnel de la maternité était-il au courant de votre configuration familiale ?

	Nb	% cit.
Non réponse	7	10%
oui	52	72%
non	13	18%
Total	72	100%

Quel a été l'accueil pour vous et votre compagne à la maternité lors de l'accouchement ?

	Nb	% cit.
Non réponse	11	15%
excellent	41	57%
bon	16	22%
moyen	3	4%
mauvais	1	1%
Total	72	100%

Votre compagne était-elle présente lors de l'accouchement ?

	Nb	% cit.
Non réponse	9	13%
oui	56	78%
non, le personnel ne le lui a pas permis	4	6%
non	2	3%
non, elle ne le souhaitait pas	1	1%
Total	72	100%

Quel est le budget, en euros, que vous avez investi au final pour concevoir cet enfant (transport, hébergement, naissance, suivi médical) ?

Moyenne = 2 '3000 à 6500'

	Nb	% cit.
Non réponse	12	17%
1000 à 3000	31	43%
3000 à 6500	21	29%
plus de 10 000	7	10%
6500 à 10 000	1	1%
Total	72	100%

S'il y a plusieurs enfants nés d'IAD dans votre foyer, sont-ils issus du même donneur ?

	Nb	% cit.
oui	27	79%
non	7	21%
Total	34	100%

Si oui, pourquoi ?

	Nb	% obs.
désir qu'ils soient frères et/ou soeurs biologiques	19	26%
autre	9	13%
désir qu'ils se ressemblent	7	10%
raisons médicales	1	1%

Dans le cas d'un donneur anonyme, Certains traits physiques du donneur vous ont-ils été communiqués ?

	Nb	% cit.
Non réponse	7	10%
non	49	68%
oui	16	22%
Total	72	100%

Êtes-vous à l'aise avec le fait de ne pas connaître l'identité du donneur

	Nb	% cit.
Non réponse	7	10%
oui, parfaitement	39	54%
ce n'est pas l'idéal, nous n'avions pas le choix	26	36%
Total	72	100%

Votre enfant a-t-il exprimé un souhait par rapport au donneur

	Nb	% cit.
Non réponse	10	14%
trop jeune	49	68%
non	8	11%
savoir à quoi il ressemble	3	4%
le rencontrer	2	3%
Total	72	100%

si oui, qu'avez-vous répondu?
Vérité
que ma compagne et moi étions deux femmes et que pour avoir un enfant nous avons demandé à l'hôpital la petite graine d'un "gentil monsieur"
que l'homme a l'origine de sa naissance ne l'a pas désirée, et qu'elle a deux parents, qui elles, l'ont désirée et attendue
que cela n'était pas possible mais qu'il avait deux parents quand même
qu'il est né du désir d'un couple de femmes et que nous n'aurions pas pu supporter que le couple parental soit différent du couple.
qu'elles pourront le connaître et le rencontrer plus tard mais que pas possible ???, que l'on a fait ce choix
Parce que nous sommes deux femmes. Nous nous aimons et nous avons demandé l'aide d'un donneur pour avoir un enfant.
parce que je vis déjà avec quelqu'un
parce ce que les deux mamans étaient ensemble et qu'elles voulaient des bébés
nous sommes deux femmes et nous nous aimons
Nous lui avons expliqué que nous aimions, que nous étions un couple de 2 femmes, que nous pensions être une famille au même titre que celle composée d'un homme et d'une femme et que nous voulions un enfant mais que nous ne pouvions pas le concevoir alors nous avons demandé à mettre une petite graine dans le ventre de maman, qu'il n'avait pas un père mais un autre parent qui était une femme
La question n'a pas été posée en ces termes. Désir de savoir pourquoi leur configuration familiale est différente
Je lui ai expliqué que vu que j'étais homosexuelle je ne pouvais pas aller avec un homme pour faire un BB. De plus je n'avais pas d'amis (homme), proche de moi en qui j'aurais pu voir le père de mon enfant, qui était désireux d'avoir un enfant.
j'aime ma compagne donc pas de place pour un papa
Il est issu de l'amour de 2 femmes et grâce à un donneur on a pu l'avoir
il a 2 mamans
un homme généreux a donné la graine indispensable

Au vu de votre propre expérience, quels conseils aimeriez-vous donner à celles qui entament leurs démarches en vue d'une IAD :

patience et persévérance
très bonne logistique
suité médicale en France en lien avec le pays de l'IAD
Soyez sûres de vous
Si le projet est "mûr" et la situation assumée, alors cela doit fonctionner ! Comme pour tout couple hétéro, il faut bien être conscient de la difficulté du parcours d'un point de vue émotionnel.
se renseigner sur les différents pays et les procédures des hôpitaux avoir de la patience
S'y prendre tôt ! Attente de rendez-vous, que ça marche d'exams...
S'assurer d'un soutien médical en France, avant de commencer. Etre disponible professionnellement : partir de la veille pour le lendemain
rester optimiste, échanger avec des personnes ayant le même parcours, s'appuyer sur les liens qui unissent le couple
Privilégier une absolue transparence et parler de leur situation au bébé dès sa conception
Personnel hospitalier belge est formidable peut être plus humain que la moyenne en France !
Persévérer, suivre son propre instinct et non pas les conseils des uns et des autres
persévérance, prendre du recul et du temps
Patience, anticipation (pour les exams avant le rdv pour l'IAD), être bien accompagnée en France
Patience, patience. Le jeu (même s'il est difficile) en vaut la chandelle (que de bonheur au bout!)
Ne pas se stresser et choisir si possible la façon dont on veut procéder. Il m'a fallu plusieurs stimulations et la proposition de plus forts pour essayer sans!
ne pas se décourager
Ne pas cacher la vérité à son enfant. Essayer au maximum d'avoir une photo du donneur (j'en ai une)

Ne jamais baisser les bras, persister
le plus important prendre du temps avant de se lancer, lire, réfléchir, échanger, se poser un maximum de questions lire fonder une famille homoparentale, être le plus transparent possible
le faire sans trop se poser de questions
le chemin est long et difficile mais cela en vaut la peine et +++++ Il n'y a pas assez de place pour tout écrire
la compagne doit être présente à tout moment
Il ne faut pas abandonner. C'est long et difficile psychologiquement. Il faut s'accrocher.
foncez les filles !!!
Foncer vers leur projet, jamais se décourager
Etre très clair avec soi-même et son désir d'enfant à quoi correspond t-il ? Donneur connu ou semi connu peut-être très important pour l'enfant
être sincère et patient
être patientes....
écoute ton coeur, ai confiance, sois avant tout sincère avec toi même...
de la patience, de la disponibilité (l'insémination se fait à une heure précise) et rester optimiste et confiante
courage, persévérance
courage et détermination, le reste qui sait ?
bien réfléchir à l'anonymat ou non du donneur et aux réponses à donner à l'enfant plus tard sur sa famille
Bien choisir l'équipe médicale française qui participe au projet (médecin général, gynéco, labo)
avoir de la patience et de la persévérance et les efforts seront largement récompensés
Rester zen-positiver . Trouver absolument 1 référent IAD + échanger avec des couples qui ont vécu l'IAD
difficile de s'organiser Couple solide
Y réfléchir vraiment, surtout à son positionnement envers le donneur, la conception du rôle de ce donneur. Que le donneur n'est pas un père, qu'il n'entend aucunement l'être. De bien réfléchir au choix du même donneur pour les autres enfants, du sens que l'on veut y apporter, créer un lien de sang entre enfant ? etc.. quel est le sens que l'on donne au lien d'amour par rapport au lien de sang. qu'est qui est une parenté pour nous. C'est une vraie réflexion qui doit vraiment être poussée au maximum pour le bien être des enfants car il faut réfléchir à toutes les implications des décisions que l'on prend pour nous nous y sentir bien mais que eux également. voilà rapidement quelques pistes de réflexion
verbaliser le plus de choses possible à sa compagne, famille, etc...

Questions spécifiques selon la configuration familiale : adoption

Février 2008

Cette partie de l'enquête ne concerne que des parents adoptifs dans un contexte homoparental. Quand une question est posée à propos d'un enfant et qu'il y en a plusieurs, la consigne était de répondre pour l'aîné des enfants adoptés.

10 femmes et 4 hommes ont répondu à cette partie de l'enquête. Les 4 hommes ont adopté un enfant. 5 femmes ont adopté un enfant et 5 femmes en ont adopté 2. 2 hommes et 2 femmes avaient tenté d'avoir des enfants biologiquement. Aucune des mères adoptives n'est aussi mère biologique. 3 des 4 pères adoptifs ont aussi des enfants biologiques.

Lorsque le parent adoptif était en couple au moment du projet, les raisons du choix de celui qui sera parent est pour un homme et deux femmes « au moment du projet, le désir d'enfant était plus fort chez moi », deux femmes indiquent que leur compagne ne souhaitait pas adopter, une mentionne la situation professionnelle qui s'y prêtait mieux, une indique qu'elle était la plus âgée.

L'agrément

12 personnes indiquent ne pas avoir eu de difficultés pour obtenir l'agrément. Deux femmes n'ont pas répondu à cette question. Sur les 14 personnes, 9 des 10 femmes et un des 4 hommes n'ont pas révélé leur homosexualité pendant l'enquête. Deux des 4 hommes l'ont révélé et ont eu l'agrément. Un homme et une femme n'ont pas répondu à cette question.

La dissimulation n'a pas eu de conséquence pour la vie du couple, pour les grands-parents, ni pour les enfants adoptés. Une personne mentionne des conséquences pour l'enfant de sa compagne.

L'adoption internationale

Pays :

Les trois pays les plus cités sont la Russie, Haïti et la Polynésie française (Tahiti). La raison invoquée pour le choix du pays est

Pour avoir un enfant de type européen (Russie)

parce que c'était plus facile dans ce pays (Haïti, Russie)

j'ai eu une réponse dans ce pays (Polynésie française, El Salvador)

autre raison (Polynésie française, États-Unis, Vietnam, Belgique)

Démarches:

Le budget que les futurs parents étaient prêts à accorder pour les démarches était en moyenne compris entre 6500 et 10 000 euros. Le budget n'a été dépassé que pour un cas inférieur à 6500 euros. 10 personnes sont prêtes à conseiller d'autres personnes à partir des démarches qu'elles ont elles-mêmes réalisées.

Histoire de l'enfant:

9 des 14 parents adoptifs disent connaître le passé et l'histoire de l'enfant. 2 personnes ne le connaissent pas.

Tous les répondants ont des informations sur l'état civil des parents de naissance. Deux personnes auraient souhaité rencontrer les parents de naissance si cela avait été possible. 10 personnes répondent qu'elles sont à l'aise pour raconter l'histoire des débuts de sa vie à leur enfant. Aucune personne indique le contraire. 5 parents adoptifs ont rencontré les familles de naissance. Aux États-Unis, Haïti, Polynésie Française, Vietnam).

La rencontre a été décrite

États-Unis : plutôt chaleureuse

Haïti : peu d'interaction car ne parlant pas la même langue. Ravie d'avoir eu ce passage à témoin avec les 2 parents et l'occasion de filmer les scènes de rencontres

Polynésie française :

rencontre cordiale, confiante. Impression d'avoir été choisie par les parents biologiques.

Très naturelle. Relation de confiance s'est installée. Un sentiment de reconnaissance et d'élargir la famille avec les parents biologiques

Vietnam : Émouvant, ce sont devenus des amis

La plupart des adoptants ont accueilli un enfant de moins de 4 ans. Trois répondants ont pu adopter un enfant âgé de moins de 6 mois. Une personne a accueilli un enfant entre 4 et 6 ans. Seules trois femmes sont venues à la rencontre de leur enfant avec leur compagne.

5 femmes ont adopté 2 enfants dans le même pays. Dans un cas il s'agissait d'une fratrie. Dans les autres cas, un même pays a été choisi pour que les enfants partagent la même culture ou bien parce que les adoptants connaissaient les démarches à effectuer dans ce pays.

La vie avec un enfant adopté

Tous les parents adoptifs comptent parler à leur enfant de son adoption avant ses 5 ans ou l'ont déjà fait. Sauf 3 enfants encore trop jeunes pour poser des questions, tous les autres ont posé des questions à propos de leur adoption. 5 enfants ont posé des questions à propos de l'absence de mère (2 foyers paternels) ou de père (3 foyers maternels).

8 parents relient certains aspects du comportement de l'enfant à l'adoption. 5 personnes ont indiqué que ne pas pouvoir adopter conjointement avait eu des conséquences pour le couple. 7 personnes ont explicité leurs réponses. Celles-ci ciblent en réalité davantage la protection des enfants que les conséquences pour le couple lui-même et mentionnent principalement l'absence de reconnaissance du parent social. Dans un cas, le couple s'est séparé depuis l'adoption.

Visibilité de l'adoption

Quand ils sont en âge de parler, les enfants parlent facilement de leur adoption avec des adultes ou avec des jeunes de leur âge. Les enseignants sont au courant de l'adoption soit que l'enfant est d'une autre couleur, soit parce que le parent a voulu clarifier la situation particulière de l'enfant avec un souhait de transparence ou/et de visibilité ou bien pour éclairer le comportement de l'enfant et donner des éléments de compréhension à l'enseignant.

Les grands parents et l'adoption

4 répondants indiquent que leurs parents ont réagi positivement au projet d'adoption. Deux répondants indiquent une différence de réaction entre leur père et leur mère : leur mère était heureuse mais leur père était réservé ou indifférent. Les parents d'une mère adoptive ont très mal réagi. Les parents d'une autre étaient un peu contraints mais accueillants et aidants.

A la question « comment les parents de votre compagne ou compagnon se situent-ils par rapport aux enfants que vous élevez ensemble », un homme et une femme répondent qu'ils ignorent l'enfant adopté ou qu'il n'y a aucun dialogue avec lui. Dans deux cas, la réponse est bien ou très bien, dans un cas il est indiqué qu'ils acceptent l'enfant adopté. Dans cinq cas il est indiqué que les parents de la compagne ou du compagnon se conduisent comme des grands-parents vis-à-vis de l'enfant adopté.

Deux femmes indiquent que l'attitude des grands-parents (légaux ou sociaux) aurait été différente si l'enfant avait été conçu plutôt qu'adopté.

Conseils

Au vu de votre propre expérience, quels conseils aimeriez-vous donner à ceux/celles qui entament leurs démarches en vue d'une adoption

Être persévérant, ne pas déclarer l'homosexualité, rencontrer des parents adoptifs dans notre situation.

Dans quel pays avez-vous adopté?	
	Nb
Russie	4
HAITI	4
Polynésie Française	2
etats-unis	1
El Salvador	1
Vietnam	1
Belgique	1
Total	14

Quel âge avait l'enfant quand vous l'avez recueilli?		
	Nb	% cit.
Non réponse	3	21%
Moins de 6 mois	3	21%
plus de 6 mois à 1 an	4	29%
plus d' 1 an à 3 ans	3	21%
entre 4 et 6 ans	1	7%
Total	14	100%

Quel est le budget que vous étiez prêt à accorder pour les démarches d'adoption?	
	Nb
Moyenne = 3 '6500 € à 10 000 €	
Non réponse	4
1000 € à 3000 €	1
3000 € à 6500 €	3
6500 € à 10 000 €	3
10 000 € à 20 000 €	3
Total	14

Questions spécifiques selon la configuration familiale : gestation pour autrui

Mars 2008

Cette partie de l'enquête ne concerne que des hommes devenus pères grâce au recours à une mère pour autrui. Seuls deux hommes ont complété cette partie du questionnaire, il n'y a donc aucun résultat statistique significatif dans cette partie.

L'un indique être le père d'un enfant né d'une mpa, l'autre de jumeaux.

L'un n'était pas en couple au moment du projet, chez l'autre, le désir d'enfant était plus fort que chez son compagnon ce qui a motivé le choix du père biologique au sein du couple.

La démarche a été entreprise aux États-Unis, l'un en Arkansas, l'autre dans le Wisconsin. Dans un cas il s'agissait d'une FIV avec don d'ovocyte, l'enfant porté n'était pas génétiquement relié à la mère pour autrui. Dans l'autre cas, il s'agissait d'une insémination sans assistance médicale de la mère pour autrui qui a porté son propre enfant génétique.

Ce qui a déterminé le choix de l'agence a été dans un cas le coût de l'intervention de l'agence et dans l'autre cas la qualité du premier contact avec l'agence. L'un des deux pères a eu l'occasion de voir un reportage sur l'agence choisie. Dans les deux cas, 6 mois se sont écoulés entre le premier contact avec l'agence et la première tentative de conception. Les deux pères avaient fait pratiquer les examens préliminaires en France et n'avaient pas rencontré de réticences de la part de leur médecin pour pratiquer ces examens. Dans un cas, la mère pour autrui est tombée enceinte après la première tentative, dans l'autre il a fallu plus de 15 tentatives ce que le futur père déclare avoir difficilement vécu.

Les deux pères ont été satisfaits du suivi médical de la mère pour autrui pendant sa grossesse. Celui qui a eu recours à une agence du Wisconsin juge excellent l'accueil que son compagnon et lui ont reçu (Wisconsin). L'autre n'a pas répondu à la question.

Concernant le budget consacré à la concrétisation du projet, les frais de l'agence (Arkansas) sont de 18 000 dollars. L'indemnité de la mère pour autrui s'est élevée à 40 000 dollars. Les frais médicaux pendant la grossesse ont été de 8000 dollars. Il faut aussi compter les frais de transports évalués à 10 000 dollars ainsi que 30 000 dollars pour des frais d'avocat (Arkansas).

Les enfants ne posent pas de question au sujet de son histoire parce qu'ils sont encore trop jeunes. Les pères n'ont pas de craintes particulières quant à des difficultés qui seraient liées au recours à une maternité pour autrui

Les conseils : prévoir un gros budget, pratiquer la langue anglaise, être courageux et persévérant

Questions spécifiques selon la configuration familiale : Coparentalité

Mars 2008

Cette partie de l'enquête ne concerne que des parents légaux d'un ou plusieurs enfants conçus en coparentalité. Quand une question est posée à propos d'un enfant et qu'il y en a plusieurs, la consigne était de répondre pour l'aîné des enfants.

11 hommes et 10 femmes ont complété cette partie de l'enquête. 19 personnes (10 hommes et 9 femmes) ont un seul enfant, un homme et une femme ont deux enfants. Près de la moitié des enfants (10) ont entre 2 et 4 ans. 3 enfants ont moins de 2 ans. 3 enfants ont entre 4 et 6 ans, 5 enfants ont plus de 10 ans.

Combien de personnes sont-elles concernées par cette coparentalité ?

Toutes les coparentalités concernent plus de deux personnes, ce qui signifie qu'il y a toujours au moins un couple de même sexe associé au projet. 14 projets, soit 70% des situations sont le fait de 3 personnes. 3 projets, soit 25% des situations sont le fait de 4 personnes, un projet concerne plus de 4 personnes.

Pourquoi êtes-vous le parent légal (et pas votre compagne ou compagnon) de cet enfant ?

Deux personnes seulement ont répondu à cette question. L'une pour dire que sa compagne était déjà parent, l'autre parce qu'il n'était pas en couple.

Choix de l'autre parent biologique

60% n'ont pas éprouvé de difficultés pour choisir le futur père ou la future mère. Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses (56%) à déclarer des difficultés pour choisir le futur père tandis que les hommes qui parlent de difficultés dans le choix de la future mère ne sont que 27%. Pour 11 personnes (6 hommes, 5 femmes), il y a eu plusieurs tentatives de choix de partenaire. Le futur père ou la future mère sont homosexuels.

Avez-vous eu des difficultés pour choisir le futur père ou la future mère ?

	Hommes		Femmes		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
oui	3	27%	5	56%	8	40%
non	8	73%	4	44%	12	60%
Total	11	100%	9	100%	20	100%

Pour 67% des répondantes, le futur père était connu avant d'adhérer à l'APGL ce qui n'est le cas que de seulement 33% des répondants. Pour un tiers, il s'est écoulé moins d'un an entre le moment où le répondant ou la répondante avait fait connaissance de l'autre parent biologique et les premiers essais de conception, pour un autre tiers, il s'est écoulé de un à deux ans, et pour le derniers tiers plus de deux ans. Tous les répondants disent que ce laps de temps était suffisant. Entre le moment où la décision a été prise de devenir parent et la naissance d'un enfant, 20% déclarent qu'il s'est écoulé plus de 5 ans, 30% déclarent qu'il s'est écoulé de 2 à 5 ans, 50% moins de 2 ans.

Combien de temps s'est écoulé entre le moment où vous avez fait connaissance et les premiers essais de conception ?

	Nb	% cit.
entre 1 et 3 mois	1	5%
entre 3 et 6 mois	1	5%
entre 6 mois et 1 an	5	25%
entre 1 et 2 ans	7	35%
plus de 2 ans	6	30%
Total	20	100%

Combien de temps s'est écoulé entre le moment où vous avez décidé de devenir parent et la réalisation de votre projet (la naissance) ?

	Nb	% cit.
de 3 à 6 mois	1	5%
de 6 mois à 1 an	5	25%
de 1 à 2 ans	4	20%
de 2 à 5 ans	6	30%
de 5 à 10 ans	4	20%
Total	20	100%

Positionnement des compagne et compagnon de parents légaux

Selon vous votre compagne ou compagnon est il/elle partie prenante du projet ?

7 mères légales et 6 pères légaux ont répondu à cette question. 6 femmes sur les 7 (soit 86%), 4 hommes sur les 6 (soit 67%) répondent par l'affirmative.

Selon vous votre compagne/compagnon a-t-il/elle trouvé une place satisfaisante dans le projet ?

Les mêmes effectifs et proportions se retrouvent pour cette question.

5 hommes précisent leur réponse

- ? Le compagnon est arrivé en cours du projet.
- ? Certaines difficultés de ne pas être père... à développer
- ? Je n'ai pas de compagnon actuellement. Mon ancien compagnon, parrain de ma fille, et moi sommes séparés depuis un an sans que cette séparation ait de lien avec ma paternité (au contraire)
- ? Notre relation était déjà sur sa fin
- ? Oui à son sens, selon moi il n'est pas assez impliqué

2 femmes précisent leur réponse :

- ? Elle est l'autre maman
- ? rupture

Selon vous le compagnon/ la compagne de l'autre parent légal est-il/elle partie prenante dans le projet ?

5 femmes parmi 8 mères légales répondantes (63%) ont déclaré que selon elle le compagnon du père légal n'était pas partie prenante dans le projet. 1 seul homme parmi 10 pères légaux répondants (10%) a déclaré que selon lui la compagne de la mère légale n'était pas partie prenante dans le projet. Ces résultats indiquent que les projets maternels sont perçus par les pères plus souvent comme des projets parentaux de couple que ne sont perçus les projets paternels par les mères.

Selon vous le compagnon/ la compagne de l'autre parent légal a-t-il/elle trouvé une place satisfaisante dans le projet ?

7 hommes sur 9 pères légaux répondants indiquent que la compagne de la mère légale a trouvé selon eux une place satisfaisante dans le projet. 1 homme ne sait pas ce qu'il en est. 1 homme pense que la compagne n'a pas trouvé de place satisfaisante. 3 femmes sur 8 mères légales répondantes indiquent que selon elles, le compagnon du père a trouvé une place satisfaisante dans le projet. 4 femmes ne savent pas ce qu'il en est et une pense que le compagnon n'a pas trouvé de place satisfaisante.

Ces réponses sont concordantes avec les réponses à la question précédente.

3 hommes précisent leur réponse au sujet de la compagne de la mère légale :

- ? C'est une marraine très présente et active dans l'éducation de notre fille
- ? Elle est très impliquée et en est très satisfaite
- ? Séparation des deux femmes

3 femmes précisent leur réponse au sujet du compagnon du père légal :

- ? Compagnon du père arrivé après la naissance. Souhaite prendre une place de parent mais résistance du papa
- ? Il participe concrètement à l'épanouissement de l'enfant
- ? Pas de compagnon

Le compagnon ou la compagne souhaite-t-il/elle avoir des enfants elle/il serait le parent légal ?

5 hommes et 12 femmes répondent à cette question concernant leur compagnon ou compagne. 2 hommes (40%) et 4 femmes (33%) déclarent que leur compagnon ou compagne souhaiterait être parent légal. 8 hommes et 16 femmes répondent à la question concernant la compagne ou le compagnon de l'autre parent légal. 2 hommes (25%) pensent que la compagne de la mère légale souhaiterait aussi être mère légale ; 5 femmes (31%) pensent que le compagnon du père souhaiterait aussi être père légal.

Désir d'enfant des compagne et compagnon								
Hommes								
	oui		non		je ne sais pas		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
Votre compagne/on souhaite-elle/il elle/lui-même avoir des enfants dont elle/il serait le parent légal?	2	40%	2	40%	1	20%	5	100%
La/le compagne/on de l'autre parent légal souhaite-elle/il elle/lui-même avoir des enfants dont elle/il serait le parent légal?	2	25%	5	63%	1	13%	8	100%
Total	4	31%	7	54%	2	15%	13	100%

Désir d'enfant des compagne et compagnon								
Femmes								
	oui		non		je ne sais pas		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
Votre compagne/on souhaite-elle/il elle/lui-même avoir des enfants dont elle/il serait le parent légal?	4	33%	7	58%	1	8%	12	100%
La/le compagne/on de l'autre parent légal souhaite-elle/il elle/lui-même avoir des enfants dont elle/il serait le parent légal?	5	31%	8	50%	3	19%	16	100%
Total	9	32%	15	54%	4	14%	28	100%

Votre compagne ou compagnon a-t-il eu un rôle facilitateur entre les parents légaux ou au contraire cause de tension ?

8 hommes et 7 femmes ont répondu à cette question. Pour un tiers des répondants, la compagne ou le compagnon ont été cause de tension. 50% des hommes et 43% des femmes trouvent que le rôle de leur compagnon ou compagne était neutre. Quand on leur demande si le compagnon ou la compagne de l'autre parent légal a eu un rôle facilitateur ou cause de tension, c'est 53% des répondants qui disent qu'il ou elle a été cause de tensions. 63% des hommes trouve que la compagne de la mère a été cause de tensions. 43% des femmes trouvent que le compagnon du père a été cause de tensions.

Il n'y a donc pas de concordance entre ce qu'on perçoit du rôle de son compagnon ou compagne et comment celui-ci ou celle-ci est perçu/e par l'autre parent légal.

Pour 36% des répondants, davantage chez les femmes (57%) que chez les hommes (14%), le projet de coparentalité a créé des difficultés au sein du couple.

Votre comp. a-t-il/elle eu un rôle facilitateur entre les parents légaux ou au contraire cause de tension?

	Hommes		Femmes		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
facilitateur	1	13%	2	29%	3	20%
neutre	4	50%	3	43%	7	47%
cause de tension	3	38%	2	29%	5	33%
Total	8	100%	7	100%	15	100%

Le comp. de l'autre parent légal a-t-il/elle eu un rôle facilitateur ou cause de tension entre les parents légaux?

	Hommes		Femmes		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
facilitateur	2	25%	1	14%	3	20%
neutre	1	13%	3	43%	4	27%
cause de tensions	5	63%	3	43%	8	53%
Total	8	100%	7	100%	15	100%

Ce projet a rapproché ou créé des difficultés au sein de votre couple?

	Femmes		Hommes		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
a crée des difficultés au sein de notre couple	4	57%	1	14%	5	36%
a amélioré notre relation	1	14%	4	57%	5	36%
n'a rien changé	2	29%	2	29%	4	29%
Total	7	100%	7	100%	14	100%

Les grands-parents et la coparentalité

Les deux tiers des grands-parents ont très bien ou plutôt bien réagi au projet de coparentalité. Dans 85% des cas, ils ont bien compris que les parents biologiques ne formaient pas un couple. La très grande majorité connaît l'autre parent légal et son compagnon ou sa compagne. Les grands-parents côté parents légaux sont proches de l'enfant (de 67% à 84%).. Les grands-parents maternels plus que les grands-parents paternels. Dans les deux cas, la grand-mère davantage que le grand-père. Ces résultats sont conformes aux études publiés sur la grand-

parentalité¹. Les grands-parents côté parents légaux désignent l'enfant comme leur petit-fils ou petite fille dans 95% des cas et le traite comme les autres petits-enfants.

Les grands-parents côté parents sociaux sont beaucoup moins proches (14% à 50%). Avec de la même façon que pour le côté légal, des grands-parents côté maternels plus que les grands-parents paternels et les grands-mères davantage que le grand-père. 20% grands-parents maternels (parents de la mère sociale, compagne de la mère légale) et 10% des grands-parents paternels (parents du père social, compagnon du père légal) désignent l'enfant comme leur petit-fils ou petite fille. 62% des grands-parents maternels (côté mère sociale) traitent l'enfant comme leurs autres petits-enfants. 54% des grands-parents paternel (côté père social) traitent l'enfant comme leurs autres petits-enfants. Ceci est à comparer aux résultats des études sur les beaux-grands-parents dans les familles recomposées² au sein desquels la place des beaux-grands-parents n'est pas bien définie.

Ces résultats mettent en évidence des différences notables entre l'investissement grand-parental du côté parents biologiques et l'investissement grand-parental du côté des parents sociaux.

Ces différences sont spécifiques de la coparentalité si on compare la désignation devant des tiers de l'enfant comme un petit-enfant dans les autres modalités homoparentales. En effet, 95% des grands-parents sociaux désignent l'enfant conçu par IAD comme un petit enfant, c'est le cas pour 60% lorsque l'enfant est adopté et pour 50% des grands-parents sociaux lorsque l'enfant est né du recours à un donneur connu ou conçu dans une vie hétérosexuelle antérieure.

Comment vos parents ont-ils réagi?						
	Très ou plutôt bien		Très ou plutôt mal		ne sait pas ou ne s'applique pas	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
Votre mère	13	76%	3	18%	1	6%
Votre père	9	56%	5	31%	2	13%
Total	22	67%	8	24%	3	9%

Vos parents connaissent-ils l'autre parent biologique et son/sa comp.?								
	oui		non		ne s'applique pas		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
Votre mère connaît l'autre parent biologique	20	95%	0	0%	1	5%	21	100%
Votre père connaît l'autre parent biologique	17	85%	1	5%	2	10%	20	100%
Votre mère connaît le compagnon/la compagne de l'autre parent biologique	17	85%	1	5%	2	10%	20	100%
Votre père connaît le compagnon/la compagne de l'autre parent biologique	14	74%	2	11%	3	16%	19	100%
Total	68	85%	4	5%	8	10%	80	100%

les grands-parents du côté légal sont-ils proches de l'enfant?								
	ne s'applique pas		pas du tout ou pas très proche		assez, très ou extrêmement proche		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
Père de la mère légale	4	21%	1	5%	14	74%	19	100%
Mère de la mère légale	3	16%	0	0%	16	84%	19	100%
Père du père légal	2	11%	4	22%	12	67%	18	100%
Mère du père légal	1	6%	3	17%	14	78%	18	100%

¹ Voir notamment Leblond de Brumath A. et Julien D. « Etat des recherches empiriques sur les liens entre les enfants de parents homosexuels et leurs grands-parents » in Julien D. (dir.), *Parentalité gaye et lesbienne : familles en marge ?* Montréal, IREF / Relais Femmes, 2001, p.113-121 et Attias Dongut C, Segalen M *Grands-parents, la famille à travers les générations*, Odile Jacob 2007)

² Schneider B. Les « belles grands-mères » in Schneider B, Mietkiewics MC et Bouyer S. (dir.) *Grands-parents et grands-parentalités* et Attias Dongut C, Segalen M *Grands-parents, la famille à travers les générations*, Odile Jacob 2007

grand-parents du côté parents sociaux sont-ils proches de l'enfant?

	ne s'applique pas		pas du tout ou pas très proche		assez, très ou extrêmement proche		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
Père de la compagne	5	28%	5	28%	8	44%	18	100%
Mère de la compagne	6	30%	4	20%	10	50%	20	100%
Père du compagnon	5	36%	7	50%	2	14%	14	100%
Mère du compagnon	5	36%	5	36%	4	29%	14	100%

Comment les grands-parents nomment-ils l'enfant?

	notre petit-fils ou petite-fille		autre		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
Comment les parents de la mère légale nomment-ils l'enfant à des tiers?	19	95%	1	5%	20	100%
Comment les parents de la compagne nomment-ils l'enfant à des tiers?	3	20%	12	80%	15	100%
Comment les parents du père légal nomment-ils l'enfant à des tiers?	18	95%	1	5%	19	100%
Comment les parents du compagnon nomment-ils l'enfant à des tiers?	1	10%	9	90%	10	100%

Les enfants sont-ils traités comme leurs autres cousins germains?

	oui		non		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
par les parents de la mère légale	18	100%	0	0%	18	100%
par les parents de la compagne de la mère légale	8	62%	5	38%	13	100%
par les parents du père légal	17	100%	0	0%	17	100%
par les parents du compagnon du père légal	7	54%	6	46%	13	100%

désignation des enfants par les grands-parents sociaux selon la modalité

	conçu/e ou adopté/e dans une vie hétérosexuelle antérieure		conçu/e par IAD		conçu/e grâce à un donneur connu		adopté/e		conçu/e dans le cadre d'une coparentalité		conçu/e grâce à une maternité pour autrui	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
petits-enfants	8	50%	41	95%	3	50%	3	60%	3	30%	1	100%
enfants de ma compagne/mon compagnon	3	19%	0	0%	0	0%	0	0%	3	30%	0	0%
par leur prénom	5	31%	2	5%	3	50%	2	40%	4	40%	0	0%

p = <1% ; chi2 = 33 ; ddl = 10 (TS)
La relation est très significative.